

République Française

Département des Vosges

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Chaumousey

SEANCE DU 22 OCTOBRE 2024

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
14	14	14

Date de convocation 8 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux octobre à vingt heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Salle du conseil municipal de Chaumousey, sous la présidence d'**Olivier BARABAN**, maire.

Présents : Isabelle AUBERTIN, Olivier BARABAN, Bruno CHARPENTIER, Sylvie D'ALGUERRE, Dominique DURUPT, François FEBVET, Isabel FERREIRA-VILLEMINE, Bruno IDOUX, Gaël JACQUEMIN, Stéphanie MELINE, Béatrice PIRODDI, Jean-Claude RAMORINO, Sylvie RICHARDIN, Jacques SCHMITT.

Absents : .

Représentés : .

Monsieur Jean-Claude RAMORINO a été nommé secrétaire de séance.

Objet : tarifs de location de la salle polyvalente
N° de délibération : 2024DEL44

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
14	0	14	0	0	0

Proposition de tarifs à compter du 1er janvier 2025 (suite à l'augmentation des coût de l'énergie)

(les contrats signés antérieurement à la date du caractère exécutoire de la présente délibération conservent les tarifs précédents)

LOCATION SALLE SANS VAISSELLE (les consommations gaz et électricité sont incluses dans le prix)

Durée/type	Calmosie	Extérieur
Location 2 jours (du vendredi 17h00 au lundi 8h00)	175 €	260 €
Location 1 jour (de 8h00 à 19h00) ou 1 soirée (de 17h00 à 8h00 le lendemain – uniquement en semaine)	115 €	190 €
1/2 journée (sans repas)	50 €	100 €
Verre de l'amitié (enterrement) pour les Sanchéens et les Calmosiens	gratuit	
Associations calmosiennes	Mise à disposition gratuite	

AUTRES PRESTATIONS :

Location vaisselle de 0 à 50 couverts	20 €
Location vaisselle de 0 à 100 couverts	40 €
Location verres seuls	20 €
Location percolateur	10 €
Utilisation matériel conférence (sono – écran – vidéoprojecteur)	30 €
Ménage	100 €

CAUTIONS et autres

Caution pour la salle	200 €
Caution pour le matériel de conférence	200 €
Caution pour le ménage	100 €
Arrhes	50 €
Obligation de fournir une assurance responsabilité civile	

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs proposés.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Olivier BARABAN,
Maire



Olivier BARABAN
2024.10.29 19:12:45 +0100
Ref:7489140-11234268-1-D
Signature numérique
le Maire